

DISCOURS DE MADAME MARIE-JOSEE JACOBS
MINISTRE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION

Monsieur le Commissaire,
Monsieur le Député européen,
Chers participants,

C'est un honneur et un plaisir pour moi de pouvoir vous accueillir à la fin de la Présidence luxembourgeoise ici à Mondorf-les-Bains pour la présente Conférence qui m'importe beaucoup.

En tant que Ministre de la Famille et de l'Intégration je suis en charge des domaines personnes âgées, handicapées, orientation sexuelle, solidarité sociale, et par le biais du Commissariat du Gouvernement aux étrangers, de l'intégration des non nationaux (étrangers) et des motifs de discrimination raciale et religieuse.

Je réunis ainsi parmi mes compétences les 5 domaines de discrimination de l'article 13 du Traité européen sur lequel porte le programme d'action communautaire de lutte contre les discriminations.

En ma qualité de Ministre de l'Egalité des Chances j'ai pu suivre de près depuis 1995 l'évolution de la législation européenne et des actions lancées en matière d'égalité entre hommes et femmes. Il y a eu bien des avancées dans ce domaine.

Les résultats positifs ont encouragé la Commission à opter pour une stratégie identique pour progresser au niveau des 5 motifs de discrimination : âge, handicap, orientation sexuelle, religion, discrimination raciale et ethnique. Le Luxembourg appuie cet effort, soyez-en rassuré.

Vous me direz : Quid alors de la transposition des 2 directives ? J'avoue volontiers que le Luxembourg éprouve certaines difficultés au niveau de celles-ci. Après un premier élan jugé insuffisant par notre Conseil d'Etat, un deuxième projet est actuellement en dernière phase de préparation. Mon collègue Ministre François BILTGEN en charge de la transposition de la directive 2078 saura vous donner plus de précisions lors de la séance de clôture de la présente conférence. Je saurai d'ores et déjà vous informer que l'organisme d'égalité indépendant y est prévu.

Vous conviendrez tous avec moi que la législation est une chose, essentielle certes, mais loin d'être suffisante.

Une bonne législation ne sert à rien si elle reste lettre morte.

Ainsi, la Commission Européenne une fois le cadre légal tracé a-t-elle mis en place en 2000 un programme d'action de lutte contre les discriminations. L'information et la sensibilisation à différents niveaux par différents moyens est indispensable. C'est un processus de longue haleine à long terme et continue.

Le Luxembourg pour sa part ne s'est pas retranché derrière la non existence d'une législation adéquate en la matière mais a jugé nécessaire de participer à partir de 2002 au programme d'action de lutte communautaire par l'élaboration de programmes d'action nationaux annuels, programmes dans lesquels se situe d'ailleurs la présente conférence ainsi que le spot qu'on va vous montrer tout à l'heure.

Le Luxembourg est depuis longtemps un lieu d'immigration. Cela s'est passé de façon positive jusqu'ici.

Depuis peu, le nombre des étrangers ne cessant de croître, - nous en sommes à quelque 40 %- ils sont devenus plus visibles.

Et tout à coup il y a un certain malaise qui se fait sentir et qui récemment lors d'un temps de parole accordé au public par une chaîne radio luxembourgeoise, a été exprimé d'une façon très ouverte, en des termes qui ont dû interpeller tous ceux qui les ont entendus.

Il reste nécessaire de mener des actions dans le but de provoquer un changement des mentalités dans le sens d'une plus grande ouverture d'esprit et d'une véritable prise de conscience de la diversité comme composante immuable et inchangeable de nos sociétés modernes.

Dans cet ordre d'idées, la Commission vient de lancer une communication dont le contenu vous sera présenté par Monsieur le Commissaire SPIDLA et que le Luxembourg accueillera favorablement.

Et je pense ne pas me tromper en disant qu'en proposant le sujet de la présente conférence à la Commission Européenne, tout en ignorant le contenu de la prédite communication, nous avons visé juste :

l'approche intégrée de l'égalité au niveau de toutes les politiques qui a fait ses preuves dans le contexte égalité hommes - femmes,
le dialogue indispensable avec tous les acteurs de la société, associations, gouvernements locaux, médias et jeunes ,
la concertation entre discrimination et exclusion sociale,
la thématization de la discrimination multiple.

J'espère que les interventions présentées au courant de ces 2 journées sauront vous inspirer et vous permettre de rentrer chez vous avec de nouvelles idées pouvant faire progresser notre lutte commune.

Merci pour votre attention.